# RENTREE SEPTEMBRE 2016 à l'école maternelle

#### du 4 avril au 30 avril

Inscriptions en Mairie aux heures d'ouvertures de la Mairie de Maron (du mardi au vendredi de 9h à 11h, lundi et mercredi de 16h à 19h et vendredi de 16h à 18h)

Se munir des documents suivants pour que l'inscription de votre enfant soit effective :

- · livret de famille
- · justificatif de domicile

## Le vendredi 20 mai et le vendredi 27 mai de 16h30 à 18h

Admissions à l'école maternelle de Maron

Les admissions des tout-petits (enfants nés en 2014) se feront fin juin (vous serez contactés par la directrice) en fonction des places disponibles et de la maturité de l'enfant (âge, propreté)

# <u>Se munir des documents suivants pour que l'admission de votre enfant soit</u> effective :

- fiche d'inscription délivrée par la Mairie
- fiche de renseignements école
- livret de famille
- certificat médical de 1<sup>ère</sup> inscription attestant que l'état de santé et de maturation physiologique de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire et attestant la vaccination à jour de l'enfant
- un certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école
- 4 photos d'identité

### Pour la cantine et la garderie assurées par l'association du Bélier Meulson :

- fiche de renseignements
- fiche sanitaire